5958 / Résumé :

Le présent projet de loi vise à apporter deux modifications ponctuelles aux dispositions légales en matière de droit successoral agricole. Ces modifications s’imposent suite à deux arrêts de la Cour Constitutionnelle. Le premier arrêt conclut à la contrariété à la Constitution d’une disposition de l’article 832-4 du Code civil en matière de partage successoral agricole et le second à l’inconstitutionnalité d’une disposition de l’article 10 de la loi du 9 juin 1964 concernant le travail agricole à salaire différé.